

Question orale de Caroline Cassart, Députée, à Céline Tellier,
Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la
Ruralité et du Bien-être animal, concernant
Suivi du label « Cantines durables »

Madame la Ministre,

En février 2020, vous lanciez le label « Cantines durables » qui se voulait le pendant « reconnaissance officielle » des signataires du Green Deal, qui était davantage une mobilisation collective visant, dans ce cas-ci, à augmenter l'aspect durable des repas proposés.

Il était dès lors possible à tous les milieux de vie offrant une restauration collective en Wallonie – tant publics que privés – de s'inscrire gratuitement dans ce programme de labellisation pour démontrer le caractère durable des repas qui y sont servis. Des repas qui devront dès lors viser la santé et le bien-être des consommateurs, le développement local, la protection de l'environnement, la lutte contre le gaspillage ou encore l'accessibilité pour tous.

Madame la Ministre, nous le savons, le contexte dans lequel ce label a vu le jour n'a pas été particulièrement favorable. Deux ans plus tard, quel bilan pouvez-vous tout de même en tirer ? Si je ne m'abuse, nous sommes plus ou moins à la date de dépôt des candidatures. Malgré le contexte encore quelque peu chahuté de ces derniers mois, des cantines se sont-elles lancées dans la démarche ? Des modifications ou améliorations ont-elles été apportées depuis la dernière campagne ? Quels sont, à l'heure actuelle, les résultats des labellisations de ces deux premières années ? Une remise officielle des labels a-t-elle été organisée ou le sera-t-elle prochainement pour créer une émulation autour de cette initiative ?

Je vous remercie.

La réponse de la Ministre :

Il y a 2 ans je lançais le Label Cantines Durables dans un contexte sanitaire un peu particulier. Outil de reconnaissance officielle des efforts réalisés par les cantines signataires du Green Deal en matière d'offre alimentaire durable, il n'a pas bénéficié, comme le souligne l'honorable membre, d'un contexte favorable pour son lancement, son déploiement ou encore pour l'organisation d'une séance officielle de remise des Labels. En effet, en juin dernier, les 2 premières cantines candidates ont vu leurs efforts récompensés et ont obtenu la labellisation au premier niveau - 1 radis. Il s'agit de la cantine de la Maison de Repos du Val du Héron (CPAS de Rixensart) desservie par Sodexo et la cantine de la Clinique Notre-Dame-des-Anges (Liège) desservie par Duocatering.

Actuellement, 7 cantines ont remis leur candidature au Label. Les audits de vérification sont en cours de finalisation et le Jury se réunira dans le courant du 2e trimestre 2022 pour décider de l'octroi ou non des labels.

Par ailleurs, l'honorable membre n'est pas sans savoir que le Gouvernement de Wallonie a marqué sa volonté de changer de paradigme pour le Green Deal Cantines Durables en cours depuis 2019. Désormais, les cantines signataires du Green Deal Cantines durables 2.0 lancés en décembre 2021 s'engagent dans une logique d'obligation de résultat avec pour objectif d'amener les cantines à la labellisation et de s'approvisionner en produits locaux.

Ainsi :

- pour les cantines déjà signataires, l'objectif est d'atteindre 100 % des cantines labellisées cantines durables le 31 décembre 2024 ;
- pour les nouvelles cantines, l'objectif est de les accompagner pour qu'elles obtiennent le label endéans les 18 mois après leur inscription dans le Green Deal Cantines Durables et s'approvisionnent en un minimum de 10 nouveaux produits locaux.

Pour ce faire, le Green Deal est ouvert en continu et peut être signé à tout moment. Un dispositif d'accompagnement technique s'étalant sur maximum 18 mois a été élaboré de manière à soutenir les cantines dans leur démarche de labellisation. De plus, des formations et des expertises pourront être dispensées selon les besoins diagnostiqués. En trois mois, plus d'une cinquantaine de cantines ont déjà marqué leur intérêt à rejoindre le dispositif et des contacts sont pris avec les chargés de mission territoriale de la Cellule Manger Demain, responsable de l'opérationnalisation du Label. Ce nombre va encore être complété par les cantines ayant déposé un dossier pour bénéficier du coup de pouce « du local dans l'assiette » qui accorde une aide financière pour des repas issus de produits locaux.

En plus des changements dans le processus de labellisation, les premières labellisations des cantines ont été l'occasion de confronter le vadémécum des critères à la réalité de terrain. Elles ont permis d'identifier plusieurs éléments à modifier et le processus de révision est en cours. Il est le fruit d'un travail mené avec des experts de l'alimentation durable, des acteurs du secteur de l'alimentation et de la restauration collective, des

partenaires garants du processus et les autorités compétentes. Une version du vademécum mis à jour devrait être disponible prochainement. Évidemment, suivant un principe d'amélioration continue, cet exercice pourra être réitéré à nouveau ultérieurement.

L'évènement annuel de remise officielle du Label de 2021 n'a pu se dérouler en raison du contexte sanitaire, mais c'est un moment que je souhaite pouvoir maintenir et j'ai espoir de pouvoir l'organiser au plus vite, dès que les conditions le permettront. En attendant, nous favorisons l'émulation de diverses façons et notamment :

* par la réalisation de vidéos promotionnelles du Label pour les 10 premières cantines labellisées. Les vidéos réalisées à la Clinique Notre-Dame-des-Anges et à la Maison de Repos du Val du Héron sont inspirantes. Elles sont visionnables sur le portail développement durable de la Wallonie (Label – cantines labellisées) à l'adresse suivante : <https://developpementdurable.wallonie.be/alimentation/label/cantines-labellisees>

* par l'organisation de l'évènement annuel Green Deal Cantines Durables « On remet le couvert » adressé à tous les acteurs ayant un intérêt pour l'alimentation durable dans les cuisines de collectivité.

Enfin, nous espérons que l'évolution positive du contexte sanitaire permettra aux cantines de voir l'avenir plus sereinement et de se projeter dans des projets porteurs de sens, telle que leur labellisation. Le dispositif du Green Deal 2.0 est en place pour les mobiliser et les soutenir en ce sens.